

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du lundi 10 juin 2013

Mesdames, Messieurs,

L'Association d'Assurance mutuelle AMIFOR a terminé son quarante-quatrième exercice social. En même temps que la présente convocation à notre Assemblée Générale Ordinaire, vous avez reçu les comptes annuels au 31 décembre 2012 arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 4 mars 2013 et soumis à votre approbation.

ACTIVITES DE LA MUTUELLE

La superficie assurée, passe de 43.307 ha pour 771 affiliés en 2011 à **43.065 ha pour 758 affiliés en 2012**, soit une diminution de 0,6 %. L'étendue moyenne par affilié passe de 56,17 à 56,81 ha.

AMIFOR n'a pas enregistré de sinistres en 2012, vus les conditions climatiques exceptionnellement pluvieuses durant les mois dangereux.

En 2012, le Conseil d'Administration a maintenu le montant des indemnisations en cas de sinistres, ainsi que le différentiel de 25 % entre le douglas et l'épicéa, en application depuis 2010.

BILAN

ACTIF

Placements

Les **bureaux** du 5^{ème} étage de la Galerie du Centre, déjà totalement amortis, ont été vendus en 2012 pour la somme de 93.600 €. Les bureaux du 6^{ème} étage et les 2 garages acquis en 1993 se sont vus complètement amortis en 2012. Il a été décidé de réévaluer les 2 garages pour une valeur totale de 60.000 €. Compte tenu de leur amortissement, ils sont repris à l'actif du bilan pour une valeur de 57.000 € à fin 2012.

La valeur réelle des bureaux et des garages est bien entendu nettement plus élevée et estimée à 541.000 €, ce qui représente une plus-value latente de 484.000 €.

Les **placements** sont repris à leur valeur d'acquisition, soit 2.492.263 € à fin 2012. La valeur d'inventaire de nos placements s'élève quant à elle à 2.374.057 € au 31/12/2012, ce qui représente une moins-value latente de 118.206 € à fin 2012, soit 4,7 %, contre une moins-value latente de 183.679 € à fin 2011.

La plus-value latente sur les bâtiments, diminuée de la moins-value latente sur le portefeuille-titres, donne une **plus-value latente nette** de 365.000 € à fin 2012.

Autres éléments d'actifs

Les investissements en **matériel** de bureau, en informatique et en matériel roulant sont totalement amortis à fin 2012 et il n'y a pas eu de nouveaux investissements en 2012.

Quant à nos **valeurs disponibles** (comptes à terme et à vue), elles se chiffrent à 13.816 € à fin 2012 contre 1.007 € à fin 2011.

PASSIF

Capitaux propres

Après affectation du résultat, les **capitaux propres** se chiffrent à 2.518.535 € à fin 2012 contre 2.328.435 € à fin 2011. Le fonds spécial de prévision reste inchangé à 2.125.000 € de même que la réserve statutaire qui reste inchangée à 189.007 €.

COMPTE DE RESULTATS

Cotisations

Les **encaissements bruts**, restés stables, se chiffrent à 104.892 € en 2012 contre 104.985 € en 2011.

La **prime de réassurance**, souscrite auprès de Mercator, devenue La Bâloise en 2012, s'élève à 15.297 € en 2012 contre 15.668 € en 2011. Cette police est destinée à diminuer le risque encouru par Amifor en cas de très gros sinistre ; la réassurance couvre l'ensemble des sinistres de l'année pour un montant maximum de 1.300.000 €, avec une franchise de 80.000 € à charge d'Amifor.

Les **revenus de cotisations**, après déduction de la prime de réassurance, se chiffrent donc à 89.595 € en 2012 contre 89.317 € en 2011.

Produits des placements

Nos **revenus locatifs** atteignent 38.207 € en 2012 contre 36.586 € en 2011.

Concernant nos **revenus financiers**, les revenus de nos titres sont de 15.707 € (4.435 € de dividendes sur actions et 11.272 € de produits sur obligations) en 2012 contre 46.595 € en 2011. Les revenus de nos comptes à terme, à vue et fonds monétaires sont eux de 18.567 € en 2012 contre 9.405 € en 2011.

Nous avons acté une **plus-value** de 93.600 €, suite à la vente du 5^{ème} étage de la Galerie du Centre, totalement amorti et nous avons également acté des plus-values sur la vente de titres au cours de l'année 2012, pour un montant de 71.887 €.

Autres produits

Nous avons comptabilisé en 2012 une **commission** de 26.000 € contre 26.144 € en 2011, dans le cadre d'une convention qui implique des engagements réciproques entre Amifor et la SRFB.

Frais d'exploitation

Nos **charges de copropriété** se chiffrent à 13.550 € en 2012 contre 15.461 € à fin 2011. Cette diminution est due à la vente du 5^{ème} étage, tandis que les taxes diverses se chiffrent à 14.470 € en 2012 contre 15.871 € en 2011.

La participation bénéficiaire sur la prime de réassurance La Bâloise, reprise en diminution des frais d'exploitation, s'élève par ailleurs à 5.000 €.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le **bénéfice de l'exercice** est exceptionnel en 2012, compte tenu des fortes plus-values réalisées sur la vente de titres et du 5^{ème} étage de la Galerie du Centre, il s'élève à 130.100 € contre 10.769 € en 2011. Compte tenu du report de l'exercice précédent de 14.428 €, il vous est proposé d'affecter le résultat de 144.528 € au report à nouveau.

RISQUES ET INCERTITUDES

Le Conseil d'Administration, lors de ses réunions, a évalué en permanence la situation de risque dans laquelle se trouve votre mutuelle tant au niveau du portefeuille-titres qu'au niveau de l'historique des sinistres, des enjeux de la réassurance et des risques financiers encourus par notre activité.

Il n'y a pas eu d'événements importants, postérieurs au 31 décembre 2012 et susceptibles de modifier les résultats.

Aucun élément particulier n'a été prévu concernant la recherche et développement.

Il n'existe pas de succursale à AMIFOR, le seul siège d'exploitation, correspondant à notre siège social, est situé Galerie du Centre, à Bruxelles.

MANDATS STATUTAIRES

Les mandats d'administrateur de Messieurs Marc Meurant et Jean-François de le Court viennent à échéance à l'issue de la présente Assemblée générale et ces mandats sont renouvelables. Messieurs Marc Meurant et Jean-François de le Court se présentent à vos suffrages pour un nouveau mandat de 6 ans venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2019.

De même, sous réserve d'approbation par la BNB, le Conseil vous propose de nommer un nouvel administrateur, en la personne de Monsieur Thierry Regout, juriste issu de Cockerill, son mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2019.

Le Conseil vous souhaite une excellente année forestière. Il vous demande de faire connaître notre mutuelle auprès de vos amis ou de votre commune qui ignoreraient encore les risques d'incendie accrus que courent leurs forêts suite au changement climatique.

Bruxelles, le 4 mars 2013

Le Conseil d'Administration,

Marc MEURANT
Président du Conseil d'Administration

Patrick DAVID
Président du Comité de Direction

Jean-François de le COURT et Edouard GOFFINET
Vice-Présidents du Conseil d'Administration

Elie DEBLIRE, Paul de LHONEUX, Paul GOBIET, Dominique GODIN,
Alain JAMAR de BOLSEE, Philippe PIGNOLET et Yves de le COURT
Administrateurs.

Michel TERLINDEN, Directeur